



HAL
open science

De la fonction originelle des coups d'État à leur recrudescence en Afrique : quels effets sur la sécurité et le développement économique des États africains ?

Protais Mbala Ndi

► To cite this version:

Protais Mbala Ndi. De la fonction originelle des coups d'État à leur recrudescence en Afrique : quels effets sur la sécurité et le développement économique des États africains ?. *Revue internationale de droit et science politique / International Journal of Law and Political Science*, 2024, 4 (10), pp.535-548. hal-04777298

HAL Id: hal-04777298

<https://hal.science/hal-04777298v1>

Submitted on 12 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

De la fonction originelle des coups d'État à leur recrudescence en Afrique : quels effets sur la sécurité et le développement économique des États africains ?

The original function of putschs and their resurgence in Africa: what are the impacts on security and economic development of African states ?

Protais MBALA NDI*

RÉSUMÉ | Alors même qu'on constate une tendance haussière, se pose la question de la finalité des coups d'État en Afrique au XXI^e siècle. Historiquement, le coup d'État, parce qu'il participait à la sauvegarde de la raison d'État, permettait à l'intérêt public de transcender les intérêts privés. Il était, de ce fait, une solution urgente et exceptionnelle pour éliminer un danger ou remédier à une catastrophe. Qu'en est-il aujourd'hui ? Les coups de force observés en Afrique servent-ils l'intérêt des États ? S'ils sont motivés par des crises de gouvernance, peuvent-ils être considérés comme la solution aux problèmes socio-politiques, économiques et sécuritaires décriés ? L'objectif de cet article est d'étudier l'impact du coup d'État dans le processus de développement des pays africains. Autrement, il analyse sa capacité ou non à répondre aux défis que connaissent ces États. En s'appuyant sur les cas du Niger et du Mali, avant et après les coups d'État respectifs de 2023 et 2020, l'article analyse principalement l'évolution de deux indicateurs : l'économie et la sécurité.

Mots clés : Afrique – Coup d'État – Transition politique – Développement – Sécurité

ABSTRACT | *The upward trend of putschs in Africa in this 21st century arises the question of their purpose. Historically, the putsch was a way to safeguard the State and enable the public interest to be served. The putsch was therefore an urgent and exceptional solution to eliminate a danger or remedy a disaster. Do the putschs still serve the interests of states? If they are motivated by a crisis of governance, can they be seen as a solution to the socio-political economic and security problems of the African countries ? The aim of of this article is to examine the impact of the putschs on the development process in African countries. In other words, it analyses the putschs's capacity to respond to the challenges facing by African states. Drawing on the examples of Niger and Mali (before and after the respective putschs of 2023 and 2020), this article analyses changes in two indicators: the economy and security.*

Keywords : *Africa – Putsch – Political transition – Development – Security*

* Officier de l'armée de terre, diplômé de l'École Spéciale Militaire de Saint-Cyr. Doctorant à l'Université Rennes 2.

INTRODUCTION

Le phénomène des coups d'État en Afrique postcoloniale fait l'objet d'une importante littérature¹ qui en recense les occurrences, les typologies, les causes et les conséquences immédiates. Entre 1950 et 2024, environ 100 coups d'État ont eu lieu dans 35 pays africains (sur quelques 221 tentatives), soit près de 44% des occurrences enregistrées dans le monde. Depuis 2021 précisément, le continent comptabilise 14 initiatives de putsch, montant le ratio à 81% des coups d'État ayant eu lieu dans le monde au cours du XXI^e siècle. La région du Sahel est la plus touchée avec les récents cas enregistrés au Mali, en Guinée, au Burkina Faso, au Niger, au Gabon ou encore au Soudan, à tel point que les analystes préconisent « un effet d'émulation généré par la succession de coups rapprochés² ».

Si les causes immédiates peuvent varier d'un pays à l'autre, quelques similitudes se dégagent tout de même. La principale est la non-satisfaction, voire la dégradation, des aspirations socio-économiques des populations. En effet, les renversements des pouvoirs politiques tiennent avant tout du ras-le-bol des populations africaines, principalement de la jeunesse, qui perdent l'espoir d'un avenir meilleur, du fait des très forts taux de chômage, de l'augmentation des coûts et de la dégradation du niveau de vie (accès aux services publics, déficits d'infrastructures routières, manque d'eau et d'électricité), de la corruption et du favoritisme, ainsi que de la détérioration de la sécurité (terrorisme, banditisme). Face à cette crise généralisée, les populations qui ont perdu confiance en leurs dirigeants, caressent le rêve d'un « nouveau ». Or, les dispositions constitutionnelles, initiales ou amendées, tendent à prolonger les mandats des politiques parfois à l'infini. Les coups d'État tentent alors de casser cette dynamique. En 2021, lors de la déclaration

¹ Liste non exhaustive de quelques ouvrages et ne valant pas classement par ordre de pertinence scientifique : Jean-Pierre PABANEL, 1984, *Les coups d'État militaires en Afrique noire*, L'Harmattan ; Issaka K. SOUARE, 2007, *Guerres civiles et coups d'État en Afrique de l'Ouest : Comprendre les causes et identifier des solutions possible*, L'Harmattan ; ArolKETCHIEMEN, 2019, *Les coups d'État salvateurs en Afrique*, Les éditions du Muntu ; Parfait PASSINRI PAYANG, 2023, *Coup d'État du 30 – Non au coup d'État en Afrique*, Les Éditions du net ; Agora Afriques, 2023, *Les « coups d'État » en Afrique de 1960 à 2021*, L'Harmattan.

² Lire Aroni CHAUDHURI, Anna FARRUGIA et Dominique FRUCHTER, 2024, « La multiplication des coups d'État en Afrique : une nouvelle ère plus instable ? », *Les publications économiques du Coface*, n° Focus Avril 2024, 7 pages.

de renversement de l'ordre institutionnel en Guinée, les militaires déclaraient ainsi avoir décidé de mettre fin à « la mauvaise gestion, la corruption et la mauvaise gouvernance » ; lors du coup d'État au Niger en 2023, la junte militaire a justifié son acte par « la détérioration continue de la situation sécuritaire et la mauvaise gestion sociale et économique ».

Le présent article ne souhaite pas effectuer une litanie des coups d'États en Afrique. Il observe le phénomène dans sa globalité et questionne leur efficacité dans l'amélioration des situations économique et sécuritaire de ces États. En se basant sur une étude de la fonction originelle du coup d'État, cet article souhaite déterminer si leur « pratique » en Afrique correspond à cette conception, et s'il existe des paramètres qui en font un élément « salvateur » (de transformation positive), ou, au contraire, un facteur d'aggravation des situations. Autrement, les coups d'États enregistrés en Afrique, qu'ils soient ponctuels ou répétitifs, consistent-ils toujours à soustraire un cas (un évènement) particulier à l'application d'une norme qui, à elle seule, ne réussirait pas à le résorber ? Motivés par la crise de gouvernance, ces coups d'État parviennent-ils à améliorer les conditions ayant conduit à leur avènement ? Peuvent-ils être considérés comme une solution aux crises multiformes ?

L'article s'appuie, premièrement, sur les paramètres qui établissent la fonction originelle du coup d'État (I) ; il s'agit d'une analyse du phénomène tel qu'apparu et théorisé au XII^e siècle, des conditions de son avènement à sa finalité politique. Sont ainsi explicités les rapports entre le coup d'État et les notions de raison d'État (I-A) et d'intérêt d'État (I-B). Puis, en s'intéressant à deux indicateurs clés (la croissance économique et la situation sécuritaire), l'article analyse les effets des coups d'État sur l'évolution (amélioration ou dégradation) de la situation des États africains (II) ; cette analyse s'appuie sur les cas du Mali et du Niger, deux pays ayant une certaine « culture de coup d'État » et dont les dernières occurrences sont assez récentes (respectivement en 2020 et 2023) (II-A). L'article finit par questionner la capacité des coups d'État à répondre aux défis de croissance économique et de stabilisation sécuritaire des États africains (II-B).

I- À L'ORIGINE : LES FONCTIONS D'UN COUP D'ÉTAT

Si la notion de coup d'État a largement évolué au fil du temps, c'est de l'analyse de sa théorisation originelle qu'on arrive à déterminer sa fonction. Pour cause, en se limitant à sa seule définition contemporaine, on le réduirait à l'irruption d'une dictature et/ou à un phénomène propre aux sociétés non-démocratiques, généralement celles du Tiers-Monde³. Or, le concept de coup d'État tel que théorisé au XII^e siècle, notamment avec Gabriel Naudé et ses *Considérations politiques sur les coups d'État*⁴, est avant tout un moyen de sauvegarde de la raison d'État pour le seul intérêt de l'État.

A- Le coup d'État, une exception pour la sauvegarde de la raison d'État

Le coup d'État est une action brusque, rapide et surprise, ayant pour effet immédiat le changement, si non le bouleversement, d'une configuration politique initiale. Cette configuration politique initiale correspond à ce que l'ancien régime français traduit par *stare* (pour faire référence à la permanence, la stabilité), mais surtout à l'établissement d'un pouvoir central souverain que Nicolas Machiavel appelle *stato* dès les années 1490. Après la période de la Renaissance et le passage du fondement divin au fondement politique de l'ordre social, le *stato*, l'État, devient la sphère centrale du pouvoir politique ; il est organisé et structuré par des lois : on parle ainsi d'« État de droit » pour désigner la suprématie du droit sur le pouvoir politique, la limitation de la liberté absolue par le bien de l'intérêt commun. Contrairement au droit divin, l'État de droit établit la loi en reine⁵.

Pendant que la loi fait l'État, le coup d'État lui est, tel que le décrit Giorgio Agamben⁶, une forme de situation exceptionnelle où est désactivée toute forme de détermination juridique. Il correspond à « un espace sans droit » qui ne relève ni de l'État de droit, ni de l'État de nature. Cependant, la suspension du droit dans le cadre

³ Emmanuel CHERRIER, 2022, « Naissance d'une notion : le coup d'État », *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, n° 56, pp. 37-83.

⁴ Gabriel NAUDÉ, 1639, *Considérations politiques sur les coups d'État*, Rome, Centre de Philosophie politique et juridique, 350 pages.

⁵ Thomas PAINE, 1976, *Common Sense (Pamphlet)*, Philadelphie, Third Street, 76 pages.

⁶ Giorgio AGAMBEN, 2003, *État d'exception*, Seuil, Paris, 160 pages.

exceptionnel d'un coup d'État ne signifie pas que la loi cesse complètement d'exister. Au contraire, cet état exceptionnel a originellement pour fonction de rendre la loi plus forte et plus efficace, tant la situation préalable à son avènement est caractérisée par la faiblesse ou le non-respect de ladite loi. Le coup d'État est alors une forme de « hors du droit » qui donne force à la loi ; il se met au service de la raison d'État. Dans son traité *Della ragione di Stato* (1589), Giovanni Botero, revenant lui-même sur les travaux de Nicolas Machiavel, établit la raison d'État comme l'intronisation du bien public au-dessus de toute autre considération juridico-politique. L'État demeure souverain et supérieur à toutes les lois qui ne peuvent le limiter, du fait qu'elles émanent de lui ; il (l'État) fait cependant le choix volontiers de se limiter pour garantir un certain ordre juridique et politique, tout en se réservant le droit de transcender ces règles afin d'éviter sa propre disparition. C'est la théorie de l'autolimitation⁷ que Machiavel préconise dans sa *Manière dont les princes doivent observer la foi*⁸ en indiquant que le rôle du Prince est de maintenir l'État par tous les moyens. Gabriel Naudé le résume lorsqu'il parle « d'actions extrêmes, décisives, violentes, dans lesquelles il est question pour le prince de mener à bien une situation, de sauver l'État, de sortir d'une urgence⁹ ». L'urgence est la perte de l'État et l'exception l'acte qui nécessite la dérogation aux lois dans le but, unique, de soustraire un évènement particulier à l'application d'une norme devenue impuissante.

B- Le coup d'État, une exception au service de l'intérêt d'État

On constate de ce qui précède que la légalité du coup d'État peut être remise en cause, mais sa légitimité reste forte dès lors qu'il garantit la « survie » de l'intérêt général. Autrement, le coup d'État outrepassé « exceptionnellement » les dispositions juridiques qui font l'état de droit dans le but unique de préserver l'intérêt public. Cette notion d'intérêt d'État peut être définie comme la justification de l'action qui permet de conserver la raison d'État, ou encore comme l'ensemble « des décisions et

⁷ Laurence BAGHESTANI, 2020, « La notion d'État de droit », *Fiches de droit constitutionnel*, n° 4, pp. 19-21.

⁸ Chapitre 18 de l'ouvrage *Le prince* (1881) de Nicolas Machiavel.

⁹ Roberto NIGRO, 2013, « Quelques considérations sur la fonction et la théorie du coup d'État », *Rue Descartes*, n° 77, pp. 8.

des actes politiques (...) par lesquelles un État souverain assure sa réalisation¹⁰ ». L'une des premières formes du coup d'État, le coup de Majesté, démontre à suffisance cette finalité. On parlait de coup de Majesté pour faire allusion à une forme de « coup d'État par le sommet » ; le Prince pouvait être amené à recourir à une action ou un acte extraordinaire, décisif, extrême et parfois violent pour remédier à une situation singulière afin de préserver le salut de l'État. Il agissait alors « au-delà » de ce que pouvait lui permettre les lois sans toutefois être en rupture avec la raison d'État. Au contraire, c'est la situation singulière à l'origine de l'acte pris par le Prince qui tendait à menacer la raison d'État et, les lois en vigueur étant devenues trop faibles, obligeaient le Prince à s'en affranchir pour la sauvegarde de l'existence de l'État.

Au fil des années, notamment avec la montée en puissance des révolutions, le coup d'État va progressivement perdre sa fonction d'acte illégal mais légitime au service de l'intérêt d'État. Il cesse d'être une action du gouvernant pour sauver l'État et devient l'initiative d'un Tiers pour renverser un gouvernant en place. La nouvelle forme de coup d'État qui prend essence dès la Révolution française conduit à une rupture complète de l'ordre constitutionnel et juridique. C'est cette forme de coup d'État qui a cours en Afrique : des actes d'« individus », soutenus par un groupe restreint, qui décident de renverser les Institutions en place. S'ils émanent de problématiques pertinentes, ces coups d'État peuvent-ils être considérés comme la solution aux problèmes socio-politiques, économiques et sécuritaires des États africains ?

II- QUELS IMPACTS DES COUPS D'ÉTAT SUR LES PROBLÉMATIQUES ÉCONOMIQUES ET SÉCURITAIRES DES ÉTATS AFRICAINS ?

Cet article se pose la question de la finalité des « nombreux » coups d'État qu'enregistrent les pays africains. Sont-ils des actions permettant de conserver la raison d'État ? Ou s'agit-il d'un simple mécanisme de renverser d'un « système » pour en établir un autre ? Pour répondre à cette question, l'article s'attarde sur les cas

¹⁰ Anne-Maria BATTISTA, Dominique REYNIÉ, Christian LAZZERI, Jean-Pierre CHRÉTIEN-GONI et Louis MARIN, 1992, *Le pouvoir de la raison d'État*, Paris, Presses Universitaires de France, 264 pages.

du Niger et du Mali avant et après les coups d'État respectifs de 2023 et 2020. Une analyse qui se veut factuelle, et qui observe l'évolution de deux indicateurs : la croissance économique et la sécurité. L'article analyse ensuite, de façon plus globale, la capacité ou non du coup d'État à répondre aux défis que connaissent les États africains.

A- L'avant et l'après coups d'État au Niger et au Mali : quelles évolutions ?

On parle davantage de putschs en Afrique pour faire référence au renversement de l'ordre constitutionnel et juridique par des personnels de l'armée ; des militaires (généralement les commandants d'unités spéciales) qui prennent le pouvoir avec pour ambition de remédier aux déficits de gouvernance des systèmes en place. Les déficits décriés sont principalement liés au ras-le-bol des populations face au néopatrimonialisme¹¹ qui fait que élites en place confondent la gestion de la chose publique avec la chose privée, et favorisent, de ce fait, les clivages, la corruption, la dégradation du niveau de vie, l'effondrement du pouvoir d'achat, le chômage, etc. Ces situations de crises sont d'autant plus exacerbées par des longévités au pouvoir ; la raison d'État serait donc, *a priori*, le moteur de ces renversements. Cependant, les politiques mises en place par ces nouvelles organisations de « transition » s'inscrivent-elles dans une logique d'intérêt d'État ? Trouvent-elles des solutions à ces situations problématiques ?

Le cas du Niger

Le 26 juillet 2023 a été marqué, au Niger, par le renversement de son Président de la République, Mohamed Bazoum, élu le 21 mars 2021, et la prise du pouvoir par le Général Abdourahamane Tiani qui instituait, par la même occasion, le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP). Le Général Abdourahamane présentait alors comme motivation, sa volonté de préserver un Niger décrit dans une situation de mauvaise gouvernance et de continuelle dégradation de la condition sécuritaire. Le putsch a-t-il contribué à améliorer cette situation ?

¹¹ Daniel BACC et Mamoudou GAZIBO (dir), 2011, *L'État néopatrimonial. Genèse et trajectoires contemporaines*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 377 pages.

Sur le plan économique, les indicateurs du revenu par habitant et de la croissance économique projetaient une amélioration de la situation du Niger qui, il faut l'indiquer, occupait la dernière place du classement mondial du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), selon l'indice de développement humain (IDH)¹². Cette croissance était, en partie liée à une amélioration de la politique agricole, secteur qui représentait près de 15% du PIB. La campagne agricole menée au courant de l'année 2022, et marquée par une politique de résilience financière face aux chocs climatiques a entraîné une augmentation de 7.5% du revenu moyen par habitant, et une diminution de 6.4 points du taux de pauvreté¹³. Sur le plan sécuritaire, les programmes de désarmement et de déradicalisation ont permis le recul de l'activité terroriste et conduit une diminution de 53% du nombre de morts en 2023 par rapport à 2022. Par ailleurs, une politique de renforcement des capacités opérationnelles de l'armée nigérienne a permis l'augmentation des dépenses militaires à 309 millions de dollars en 2023¹⁴.

Depuis le coup d'État, le coût de la vie a fortement grimpé au Niger. Les céréales, aliment de base, ont augmenté d'environ 12% (sorgho, maïs, millet). Sur le plan sécuritaire, les données montrent une dégradation de la sécurité du fait : de l'élargissement du foyer géographique des activités d'insécurité ; de l'intensification des actions du JNIM (Jama'at Nusrat al-Islam wal-Muslimin)¹⁵ au niveau de la zone des trois frontières (Niger, Burkina Faso, Bénin) ; et d'un renforcement des actions de Boko Haram dans le Sud-Est du pays. L'après putsch comptabilise en moyenne une dizaine d'attaques et une augmentation du nombre de personnes tuées (1600 en 2024)

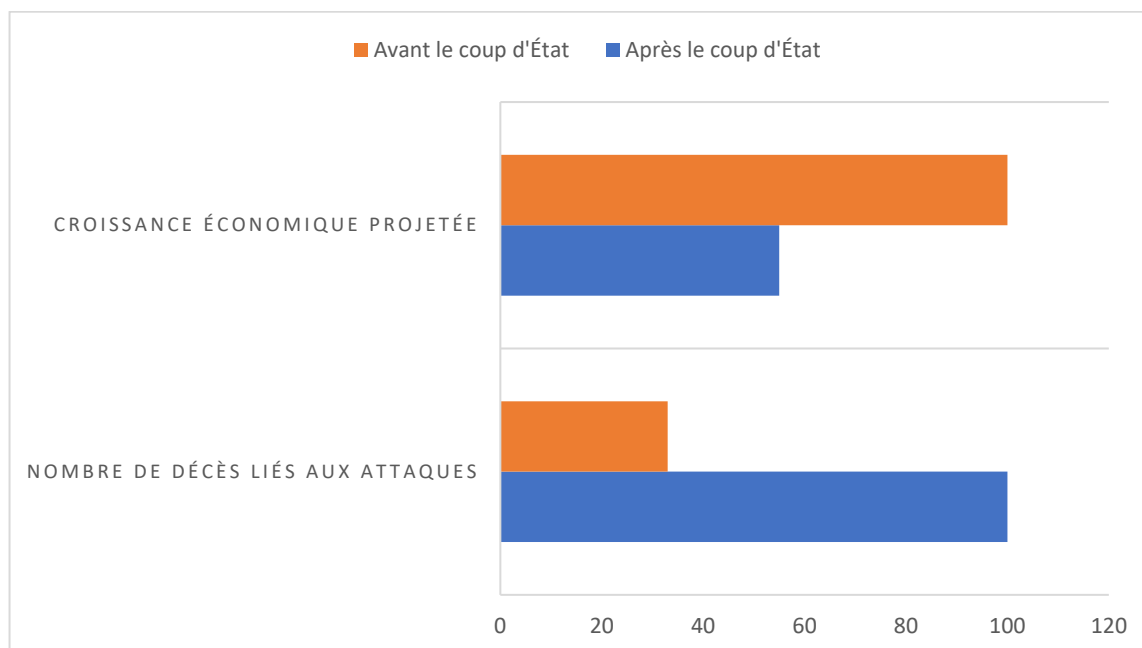
¹² Voir « Niger - Indice de développement humain », *countryeconomy.com*, <https://fr.countryeconomy.com/demographie/idh/niger>.

¹³ Lire Groupe de la Banque mondiale, 2023, « Niger : l'économie a fortement rebondi en 2022 à la faveur d'une bonne saison agricole », *Groupe de la Banque mondiale*, Consulté le 29/07/2024, <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2023/06/19/niger-strong-agricultural-season-boosts-economic-rebound-in-2022>.

¹⁴ D'après les données de la Banque mondiale.

¹⁵ Ou Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans (GSIM) est une branche officielle d'al-Qaida au Mali.

ceci du fait, principalement, de la cessation nette du processus de désarmement et de déradicalisation depuis le coup d'État¹⁶.



Graphique 1: Évolution de la situation du Niger après le coup d'État de 2023
Source : D'après les données de la banque mondiale¹⁷

Le cas du Mali

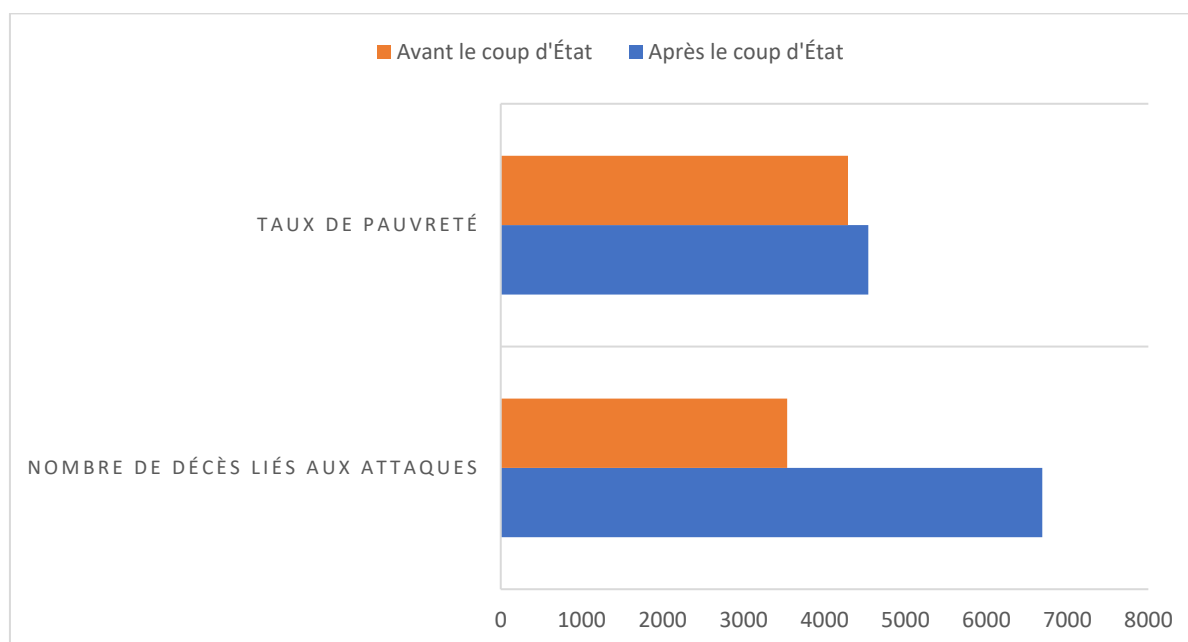
Le 24 mai 2021, neuf mois après le coup d'État du 18 août 2020 contre le Président malien Ibrahim Boubacar Keïta, le colonel Assimi Goïta, vice-président de la transition menait un deuxième putsch, avec un calendrier de transition initialement établi sur un période de 18 mois par le Comité national pour le salut du peuple (CNSP), soit une organisation des élections pour un retour des civils au pouvoir en février 2022. Quatre ans après le putsch, le bilan des situations économique et sécuritaire d'avant et après s'est-il amélioré ?

Sur le plan économique, comptant pour 40% du PIB, le secteur primaire représentait 80% de la population active. Cependant une politique de soutien de l'économie (en appuie aux opérations de sécurisation du pays) menée dans le cadre du programme Alliance Sahel, lancé en 2017, contribuait à améliorer la situation

¹⁶ Lire Centre d'études stratégiques de L'AFRIQUE, 2024a, « Au Niger, le coup d'État annule des gains durement acquis », *Centre d'études stratégiques de l'Afrique*, Consulté le 01/08/2024, <https://africacenter.org/fr/spotlight/au-niger-le-coup-detat-annule-des-gains-durement-acquis/>.

économique du Mali, à tel point qu'en 2020, avant le coup d'État, près de 12 milliards d'euros avaient été investis dans le secteur privé, au sein des collectivités et dans la société civile¹⁸. Après le coup d'État, on peut observer une dégradation de la qualité de vie avec, notamment, un taux de pauvreté qui est passé de 42,9% en 2019 à 45,4% en 2022¹⁹.

Sur le plan sécuritaire, l'après coup d'État a rimé avec une augmentation de la violence des groupes islamistes. Cette dégradation est liée à la cessation de certaines opérations internationales de lutte contre le terrorisme²⁰. Le nombre de morts imputables aux combats contre ces mouvements a quasiment doublé en deux ans, passant de 3 539 en 2020-2021 à 6 690 en 2021-2022²¹.



Graphique 2: Évolution de la situation du Mali après le coup d'État de 2020
Source : D'après les données de la banque mondiale²²

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ Lire Zoé PALLIER, 2020, « Mali : le coup d'État déstabilise l'un des pays les plus pauvres au monde », *La croix*, Consulté le 07/08/2024, <https://www.la-croix.com/Economie/Mali-coup-dEtat-déstabilise-lun-pays-pauvres-monde-2020-08-19-1201109855>.

¹⁹ D'après les données de la Banque mondiale.

²⁰ Nations UNIES, 2021, « Conseil de sécurité : Au Mali, la sécurité se détériore et la crise s'approfondit, avertit le Représentant spécial du Secrétaire général », *Press UN*, Consulté le 07/08/2024, <https://press.un.org/fr/2021/cs14684.doc.htm>.

²¹ Lire Centre d'études stratégiques de L'AFRIQUE, 2024, « Évaluer la transition qui n'en est pas une au Mali », *Centre d'études stratégiques de l'Afrique*, Consulté le 07/08/2024, <https://africacenter.org/fr/spotlight/evaluer-la-transition-qui-nen-est-pas-une-au-mali/>.

²² *Ibid.*

B- Afrique, gouvernance, développement et sécurité : les leçons des limites des coups d'État

Le coup d'État de par sa fonction originelle n'a jamais été considéré comme un moyen « normal » d'accession au pouvoir. Il a servi de moyen d'exception conduisant à l'obligation de la dérogation aux lois dans le but, unique, de soustraire un cas (un évènement) particulier à l'application d'une norme qui, à elle seule, ne réussirait pas à résorber le cas. Depuis la Révolution française, le coup d'État rime avec faiblesse du droit, échec du dialogue, déconfiture des institutions et transformation des démocraties en démocraties²³. Ceci explique son succès dans les États africains dont la faiblesse de l'offre politique favorise la confiscation du pouvoir. Généralement menés par les armées, les coups d'État permettent de forcer la transition politique que la modification permanente des dispositions constitutionnelles liées à la limitation des mandats rend impossible. Au Mali, c'est par un coup d'État que Amadou Toumani Touré démet de ses fonctions le Président Moussa Traoré le 26 mars 1991, et provoque les élections présidentielle et législatives de 1992 à la suite de la conférence nationale souveraine du 29 juillet au 12 août 1991. Au Tchad, en 1993, Idriss Déby démet le Président Hissène Habré arrivé au pouvoir depuis 1982, et qui n'entendait pas le quitter malgré les vagues de mutations que connaît le continent au courant des années 1990. En RDC, en 1997, c'est par un coup d'État que Laurent-Désiré Kabila pousse le Président Mobutu à renoncer à 32 ans de pouvoir. Au Zimbabwe, en 2017, Robert Mugabe alors Président depuis 1987, essaie de se maintenir au pouvoir, ce qui suscite l'intervention de deux généraux puis, soutenus par un mouvement populaire, de celle du Parlement qui vote pour sa destitution. L'autre facteur du succès des coups d'État en Afrique concerne la politisation des identités (ethniques, culturelles, religieuses, etc.). Ce sont les dysfonctionnements politiques liés à cette politisation des identités qui établissent le coup d'État comme l'espoir, ou plutôt, le moyen salvateur de régulation de l'ordre politico-social. Quelques exemples existent concernant la défense d'une hégémonie

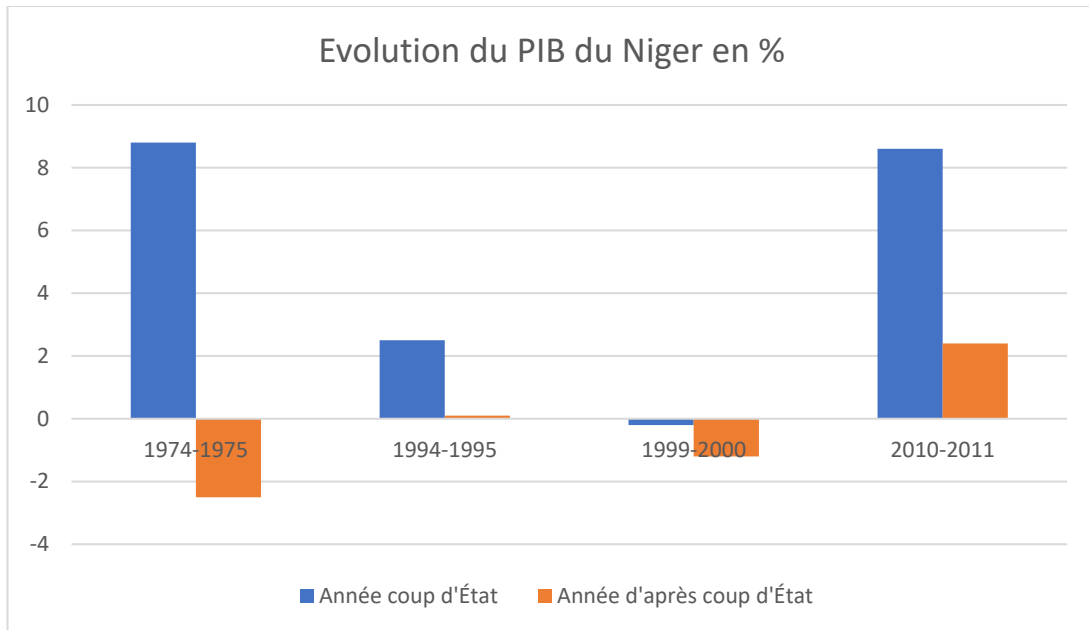
²³ Nicolas BAVEREZ, 2019, « Les démocraties contre la démocratie », *Pouvoirs*, n° 169, pp. 5-17.

ethnique ; on peut citer les cas des coups d'État du Libéria (1991), du Nigéria (1993), du Rwanda (1994) ou encore du Burundi (1996)²⁴.

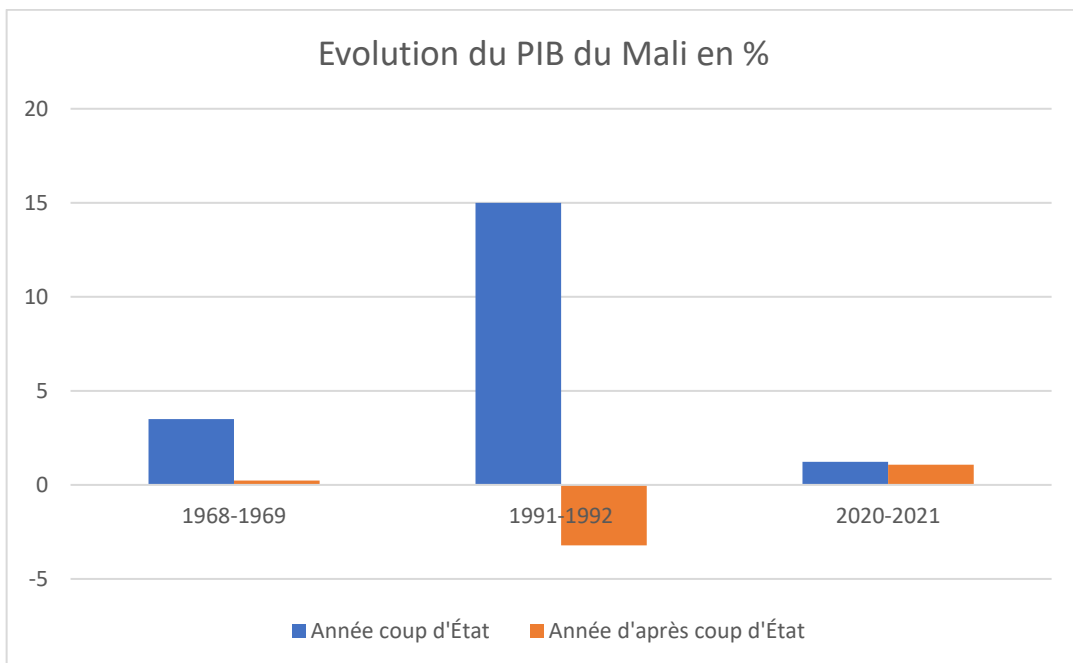
Si les coups d'État en Afrique trouvent leur motivation dans la volonté de conservation de la raison d'État, sont-ils, dans leur exploitation, gage de l'intérêt d'État ? Autrement, si les coups d'État permettent de freiner une crise politique, peuvent-ils conduire à une véritable restructuration ?

Constatons d'emblée que l'instabilité politique ne rime pas toujours avec la prospérité économique. Autrement - et c'est « l'erreur de calcul » que font souvent les putschistes et les populations souvent exaspérées par une situation politique devenue chaotique - la mauvaise gouvernance, même si elle contribue à aggraver la situation, ne signifie pas toujours que l'État dispose de suffisamment de ressources pour répondre à tous ses défis. On peut d'ailleurs remarquer que les pays qui font régulièrement l'objet de coups d'État en Afrique (citons le Niger et le Mali étudiés dans le présent article, ou encore le Burkina Faso, entre autres) sont des États aux économies faibles. Le coup d'État susceptible de stopper la dégradation ne conduira pas nécessairement à une croissance économique. Au contraire, et comme le démontre l'étude *Les soldats et les citoyens : coups d'État militaires et nécessité d'un renouveau démocratique en Afrique* (2023) du Programme de développement des Nations unies, les coups d'État ont davantage tendance à limiter les activités économiques et à décourager les investissements. On peut l'observer au travers de l'historique des coups d'État représenté par les graphiques 3 et 4.

²⁴ Éric M. Ngango YOUNBI et Balla CISSÉ, 2023, « Chronique de trente-deux ans de coups d'État en Afrique (1990-2022) », *Revue française de droit constitutionnel*, n° 113, Vol 2023/1, pp. 25-52.



Graphique 3: Évolution du PIB du Niger après chaque évènement de coup d'État
 Source : D'après les données de la Banque mondiale



Graphique 4: Évolution du PIB du Mali après chaque évènement de coup d'État
 Source : D'après les données de la Banque mondiale

Parce que les déficiences économiques de ces États sont liées aux déficiences structurelles de leurs systèmes, le renversement de l'ordre institutionnel par le coup d'État ne saurait être une condition suffisante au changement. Ce serait faire un mauvais diagnostic et proposer un mauvais traitement à une pathologie. Le problème de développement des pays africains se trouve dans l'exercice des fonctions politiques, considérées comme une source d'enrichissement personnel, familial et ethnique. Cette réalité concerne aussi bien les gouvernements civils que les juntes militaires ; l'activité des juntes militaires tendant très souvent à se transformer en l'établissement d'un nouveau pôle de pouvoir²⁵. C'est la raison pour laquelle les transitions qui sont généralement prévues pour quelques mois, le temps d'organiser une nouvelle élection, finissent par durer plus longtemps que certains mandats (transformation de la transition en pouvoir au Tchad, au Gabon, transition au Mali depuis 2020, transition au Burkina Faso depuis 2022, etc.) et peuvent souvent donner lieu à un coup d'État contre un autre coup d'État (deux coups d'État au Mali en moins d'un an 2020 et 2021).

*

La multiplication des coups d'État en Afrique s'explique par les conditions socio-économiques difficiles que connaissent ces États, et le ras-le-bol de leurs populations qui, exacerbées par la souffrance quotidienne, voient aux actions militaires de renversement de l'ordre constitutionnel, un espoir de changement. Or, la mauvaise gouvernance, la corruption, le favoritisme, qui alimentent ces difficultés économiques sont avant tout un problème de mentalité avant d'être un problème de gestion. En effet, les politiques en place, les pouvoirs successifs (émanant d'ailleurs parfois de l'opposition) et les juntes militaires ont très souvent tendance à construire de nouvelles pyramides de pouvoir afin de se maintenir aux affaires. De même, chaque coup d'État, loin de stimuler le développement, est un retour à la « case de départ » (dissolution des Institutions en place, mise en place de nouvelles Institutions, fermeture des frontières, sanctions internationales et embargos,

²⁵ Il peut être intéressant d'analyser l'établissement l'Alliance des États du Sahel (puis de la Confédération des États du Sahel) comme contre-pouvoir face à la CEDEAO et comme instrument de légitimation des juntes militaires au niveau international.

organisation des élections anticipées, etc.). Seuls un nouvel élan de patriotisme et une meilleure diffusion d'une culture de l'intérêt commun peuvent donner lieu à un véritable changement.